

| Table des matières |

Introduction : une activité mobilisatrice à Val-d'Or.....	1
1. La condition itinérante : avenues de réflexion et pistes d'action	3
SHIRLEY ROY	
2. Regard local sur le phénomène de l'itinérance.....	5
STÉPHANE GRENIER	
3. Une approche systémique des causes de l'itinérance.....	6
CAROLE LÉVESQUE	
4. La question relationnelle	7
JULIE PERREAUULT	
5. Questionnement sur les concepts en usage.....	8
ANNE-MARIE TURCOTTE	
6. L'itinérance : pas dans ma ruel!	9
CHRISTOPHER MCALL	
7. Le Plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013.....	10
NICOLE DESGAGNÉ	
8. La lutte à l'itinérance : utopie ou projet de société?.....	11
TABLE RONDE AVEC SHIRLEY ROY, ÉDITH CLOUTIER, CHRISTOPHER MCALL ET STÉPHANE GRENIER	
Conclusion et pistes de réflexion	13



Introduction : une activité mobilisatrice à Val-d'Or

Il existe très peu de données relatives à la condition itinérante chez les Autochtones. Les intervenants s'entendent toutefois sur l'intensification croissante du phénomène. Alors qu'on avait jusqu'à très récemment plutôt associé le phénomène de l'itinérance à une population masculine rencontrée en milieu urbain, on peut désormais constater une diversification de la population itinérante et une croissance de la visibilité du problème en milieu rural.

Le 9 novembre 2010, près d'une soixantaine de personnes se sont rassemblées à l'occasion d'une journée d'étude autour du thème *La rue comme territoire; regards autochtones sur l'itinérance*. Cet événement était le fruit d'une étroite collaboration entre le Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or, La Piaule de Val-d'Or, DIALOG – Le Réseau de recherche et de connaissances relatives aux peuples autochtones, et l'Alliance de recherche ODENA. Plusieurs conférenciers et conférencières ont mis en commun leurs connaissances afin d'approfondir la compréhension du phénomène de l'itinérance parmi la population autochtone. Sharon Hunter, directrice du développement social au Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or, a animé cette journée.

Au cours de cette journée d'échange, la voix des intervenants et des acteurs du milieu autochtone s'est fait entendre : les statistiques et catégorisations sociales courantes ne sont pas suffisantes pour traiter de ce phénomène. Les intervenants ont plutôt besoin d'outils concrets leur permettant de mettre en place des services et des mesures efficaces afin de contrer le problème. C'est donc en étant conscient de ce besoin criant d'exemples et de solutions concrètes que les chercheurs devront continuer d'étudier le phénomène pour combler les lacunes documentaires, mais en gardant maintenant en tête que leurs travaux devront aboutir à des produits concrets qui pourront servir aux intervenants dans leur travail.

Conférenciers et conférencières

- ÉDITH CLOUTIER, directrice du centre d'amitié autochtone de Val-d'Or; présidente du Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec
- NICOLE DESGAGNÉ, directrice à la direction de l'organisation des services sociaux et ententes de gestion à l'Agence de santé et services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue (ASSSAT)
- STÉPHANE GRENIER, professeur, Unité d'enseignement et de recherche en science du développement humain et social, Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
- CAROLE LÉVESQUE, professeure, Centre Urbanisation Culture Société, Institut national de la recherche scientifique
- CHRISTOPHER MCALL, professeur, département de sociologie, Université de Montréal
- JULIE PERREault, candidate au doctorat, département d'études politiques, Université d'Ottawa
- SHIRLEY ROY, professeure, département de sociologie, Université du Québec à Montréal
- ANNE-MARIE TURCOTTE, étudiante au baccalauréat, département d'anthropologie, Université de Montréal

1. La condition itinérante : avenues de réflexion et pistes d'action

SHIRLEY ROY, UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

Shirley Roy est titulaire d'une maîtrise et d'un doctorat en sociologie de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et a fait un stage postdoctoral à l'Université Paris 7-Diderot. Elle est professeure au département de sociologie à l'UQAM depuis 1990. Chercheure au Centre de recherche de Montréal sur les inégalités sociales et les discriminations (CREMIS), elle est également responsable du Collectif de recherche sur l'itinérance, la pauvreté et l'exclusion sociale. Elle s'intéresse au phénomène contemporain de l'itinérance.

Shirley Roy s'est présentée d'emblée comme n'étant pas une spécialiste des questions autochtones. Elle a proposé d'exposer ce qu'elle savait à propos de l'itinérance en faisant état des résultats de certaines études afin de voir si ces données étaient en mesure de venir éclairer les propos des spécialistes des questions autochtones. Elle a également mentionné vouloir d'abord sensibiliser l'assistance et démontrer la complexité du phénomène afin d'ouvrir la discussion sur les préoccupations des participants et participantes présents à cette journée d'étude. Qui sont les personnes itinérantes? Combien sont-elles? Jusqu'à maintenant, il s'agissait surtout d'hommes entre 30 et 70 ans. On retrouve désormais des femmes dans une proportion d'environ 10 %, ainsi que des jeunes. En règle générale, on regroupe l'itinérance sous trois catégories : situationnelle, cyclique ou chronique. Cette classification relève toutefois d'une vision unique et globale. La définition même de l'itinérance semble poser problème, car la catégorie « personnes itinérantes » n'existe pas sur le plan administratif. Il y a 20 ans, on ne parlait pas d'itinérance, ou plutôt on associait toujours celle-ci à un type d'individu : le clochard ou encore le « robineux ». Au fil du temps, la signification s'est déplacée vers l'appellation « personne itinérante » pour ensuite qualifier une « situation » dans laquelle une « personne » se trouvait. L'emploi du mot « personne » se révèle important puisqu'il introduit la notion d'acteur. Ce déplacement permet de ne plus percevoir l'individu comme étant une simple victime. Même s'il existe très peu de données relatives à l'itinérance, l'aggravation du problème semble réelle. Récemment, le gouvernement du Québec a manifesté l'intention de procéder à une opération de dénombrement afin de mieux cibler les programmes offerts.

Les personnes itinérantes conjuguent avec une diversité de problèmes. Elles n'ont pas de logement, mais n'ont également pas de revenu. Il est fréquent d'avoir recours à un discours d'installation selon lequel la personne aurait choisi sa situation afin d'expliquer le phénomène de l'itinérance. Ce portrait demeure toutefois incomplet. Il est important de percevoir le phénomène de l'itinérance dans toute sa complexité. Les processus de venue à l'itinérance proviennent de ruptures qui opèrent dans les différentes dimensions qui structurent la vie. Il peut s'agir d'une rupture sur le plan économique, relationnel, symbolique ou encore géographique. Les individus suivent également un parcours ponctué de différents états psychologiques : résistance, adaptation, installation. Il existe finalement des dimensions transversales au phénomène, telles que la durée et l'effet dynamique. On constate que la grande majorité des jeunes de la rue sont passés par un centre jeunesse. Comme la prise en charge dans ce type d'établissement prend fin à la majorité, c'est à ce moment que les jeunes se retrouvent plus particulièrement vulnérables. Derrière l'idée de complexité du

phénomène de l'itinérance, il y a donc conjonction d'éléments structurels, institutionnels et individuels. Prendre en compte tous ces faits nous oblige à nous détourner d'une explication unique.

Depuis 1974, différentes politiques, mesures et services ont été mis sur pied afin de prendre en charge le problème. L'organisation des ressources et des services pour contrer l'itinérance a toutefois posé de nombreux problèmes : territorialisation des ressources dédiées aux personnes itinérantes, précarité des services et des ressources communautaires, discontinuité dans la dispensation des services et des soins aux personnes itinérantes, diversité des critères et règles de fonctionnement des ressources et des services et tensions entre cultures professionnelles et culture des usagers (perceptions et représentations négatives). Dans un tel contexte, le gouvernement du Québec doit tenter d'agir en chef d'orchestre. Les priorités d'actions doivent s'orienter vers le renforcement des instances de coordination existantes et la création d'une instance gouvernementale de coordination. Il est également nécessaire de consolider le réseau existant par un support financier substantiel et récurrent et soutenir le développement des pratiques et leur diffusion. Le développement de programmes de formation des intervenants et gestionnaires et d'un programme de sensibilisation à l'itinérance en conjonction avec un financement de la recherche est également à considérer en priorité.



2. Regard local sur le phénomène de l'itinérance

STÉPHANE GRENIER, UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Stéphane Grenier est professeur et responsable de la maîtrise en travail social à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT). Il est également président de La Piaule à Val-d'Or.

Val-d'Or est actuellement en proie à une grave crise du logement. Le taux d'inoccupation est l'un des plus bas au Québec et avoisine les 0 % depuis près de 5 ans¹. Cette rareté de logements a engendré une hausse constante du montant moyen des loyers au cours des dernières années, hausse dépassant largement le taux d'inflation. En 2010, plus de 598 personnes ont vécu une situation d'itinérance. Même si les Autochtones constituent une fraction minoritaire de la population itinérante, ils demeurent les plus visibles. Cette situation découle en partie d'une catégorisation subjective. Beaucoup de gens associent les problèmes d'alcoolisme, de toxicomanie et d'itinérance aux Autochtones. Il existe effectivement une problématique de troubles concomitants de toxicomanie et de santé mentale chez une proportion importante de la population itinérante, mais elle n'est pas propre à la population autochtone.

Il existe cinq maisons œuvrant dans le domaine de l'itinérance dans les environs de Val-d'Or : La Piaule (Val-d'Or), la maison du Soleil Levant (Rouyn-Noranda), l'accueil Harvey-Bibeau (Amos), la maison du compagnon (La Sarre) et le Dortoir (Val-d'Or). Depuis sa mise en fonction, le refuge pour itinérants Le Dortoir est un projet assez controversé étant donné qu'il s'agit d'un lieu d'hébergement à haut seuil de tolérance agissant comme intermédiaire entre les institutions et la rue. Le Dortoir a ouvert ses portes en 2008 et en 2009 pendant la saison hivernale. Il a permis d'héberger 288 personnes dans le besoin durant sa deuxième saison d'ouverture. Au cours de cette même période, deux clients sont décédés et deux autres ont été sauvés d'une mort certaine. Pour les intervenants du milieu, la grande préoccupation réside dans la récurrence de l'offre de services année après année. À la grande inquiétude de ces derniers, aucune confirmation de la réouverture du Dortoir n'a encore été annoncée².

La lutte contre l'itinérance doit être envisagée comme une responsabilité collective et encourager la collaboration. Les approches favorisant le pouvoir d'agir des personnes sont celles qui semblent afficher les plus grands taux de succès. Les solutions à privilégier doivent être durables, inclure une intervention de proximité et s'orienter vers la réduction des méfaits. Les approches de type *housing first*³ et *outreach* ont également démontré d'excellents résultats et semblent être des approches prometteuses.



¹ SCHL (2010).

² Le Dortoir a finalement rouvert ses portes le 25 novembre 2010.

³ Voir http://www.pathwaystohousing.org/content/our_model, Consulté le 2011-01-07.

3. Une approche systémique des causes de l'itinérance

CAROLE LÉVESQUE, INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Carole Lévesque est titulaire d'un doctorat en anthropologie sociale et culturelle de l'Université René Descartes/Sorbonne. Elle est fondatrice et directrice de DIALOG et enseigne au Centre Urbanisation Culture et Société de l'INRS. Elle codirige avec Édith Cloutier, présidente du Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec, l'Alliance de recherche ODENA. Madame Lévesque travaille avec les populations autochtones depuis 1972.

Le phénomène de l'itinérance chez les Autochtones du Québec est en croissance. Il existe malheureusement trop peu de données sur le sujet permettant de dresser un portrait de la situation. Alors que les débats entourant une définition globale de l'itinérance font couler beaucoup d'encre, les particularités du phénomène chez les Autochtones sont souvent mal comprises ou laissées de côté. L'itinérance est d'abord un problème de logement, mais ne se limite pas à cela. Se pencher sur l'origine des causes susceptibles de conduire à la condition itinérante se révèle un outil de compréhension indispensable lorsque l'on désire mettre sur pied des programmes efficaces pour contrer le problème.

Dans une perspective systémique, l'itinérance résulte d'une interaction entre des causes structurelles et des causes conjoncturelles. Les causes structurelles en contexte autochtone renvoient aux facteurs politiques, culturels, économiques, géographiques, sociaux et historiques. Les racines historiques de la marginalisation des Autochtones doivent nécessairement être prises en compte lorsque l'on désire cerner le phénomène dans toute sa complexité. Les politiques d'effacement de la société canadienne à l'endroit des Autochtones remontent à la période coloniale et à la fin de la rentabilité du commerce des fourrures. Orientées vers la dévalorisation de la culture autochtone au profit de celle du colonisateur, ces politiques ont contribué à créer un sentiment d'infériorité et ont engendré une relation de dépendance des communautés autochtones envers le gouvernement canadien.

Les politiques d'effacement visaient l'assimilation et ont donné lieu à trois formes d'aliénation : territoriale, culturelle et identitaire. L'aliénation territoriale s'est manifestée par le non-respect des traités et par la dépossession graduelle des terres autochtones jusqu'au confinement en réserve. La *Loi sur les Indiens* constitue probablement le symbole ultime de l'entreprise canadienne d'assimilation de ses peuples autochtones. L'aliénation culturelle s'est d'abord concrétisée par l'interdiction de certaines pratiques traditionnelles comme le potlatch, mais également par une sédentarisation forcée. L'envoi des jeunes des communautés dans des pensionnats est sans contredit l'une des mesures gouvernementales dont les séquelles seront les plus grandes. Finalement, la mise en tutelle des Autochtones par l'État a favorisé et maintenu une relation de dépendance. Ces cicatrices du passé doivent donc être considérées lorsque l'on se penche sur les causes structurelles de l'itinérance. Sous un autre angle, les causes conjoncturelles comme l'abus de drogues, l'alcoolisme, la violence conjugale ou la santé mentale jouent aussi un rôle dans le développement de la condition itinérante. Alors que les causes structurelles peuvent être contrées par des mesures de prévention, les causes conjoncturelles relèveraient davantage de l'intervention ciblée et culturellement pertinente. C'est seulement en prenant en compte l'interaction de toutes ces causes et en abordant l'itinérance dans toute sa complexité que des mesures et des programmes efficaces pourront être mis en place.

4. La question relationnelle

JULIE PERREULT, CANDIDATE AU DOCTORAT, UNIVERSITÉ D'OTTAWA

Julie Perreault détient une maîtrise en philosophie et poursuit des études doctorales en études politiques à l'Université d'Ottawa. Elle s'intéresse aux formes que prend la pensée féministe chez les femmes autochtones.

La dimension relationnelle est trop souvent négligée dans la description et l'analyse du phénomène de l'itinérance. Elle se retrouve pourtant dans une grande partie des témoignages des femmes et des enfants de la rue et se situe au cœur des manifestations de l'itinérance. La question relationnelle comprend tous les types de relation que peut entretenir un individu avec les autres et lui-même et se retrouve à tous les niveaux du phénomène de l'itinérance. Les problèmes liés à l'itinérance prennent souvent racine dans l'environnement des individus (communauté, famille, services de protection de la jeunesse).

Dans la rue, les jeunes et les femmes recherchent les conditions de survie affectives qu'ils ne retrouvent pas dans leur environnement immédiat. La dimension relationnelle permet d'aller examiner le vécu et les origines du problème favorisant ainsi une compréhension plus globale de l'expérience des femmes et des enfants. La dimension relationnelle démontre à quel point les relations humaines sont centrales à l'équilibre des individus et comment les stratégies d'autonomisation et le processus de guérison sont importants. Elle permet enfin de jeter un regard plus positif sur le phénomène de l'itinérance en ne tenant pas l'individu entièrement responsable de la condition dans laquelle il se retrouve, mais en voyant plutôt la situation comme la résultante d'une combinaison de relations et d'interactions avec son environnement, permettant de transformer sa vulnérabilité en facteurs de résilience.



5. Questionnement sur les concepts en usage

ANNE-MARIE TURCOTTE, ÉTUDIANTE, UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Anne-Marie Turcotte poursuit des études en anthropologie à l'Université de Montréal. Elle est de retour aux études après avoir travaillé pendant une dizaine d'années dans le cadre d'un projet d'implantation de maisons de jeunes au Nunavik.

Les manifestations relatives à l'itinérance se retrouvent souvent regroupées sous trois catégories : situationnelle⁴, cyclique⁵ et chronique⁶. Lorsque l'on consulte la littérature consacrée aux travaux de recherche réalisés auprès des Autochtones, on identifie de nouveaux types et de nouvelles définitions de l'itinérance, tels que l'itinérance spirituelle ou encore l'itinérance cachée. Devant la difficulté d'en arriver à un consensus sur la définition de l'itinérance, ne serait-il pas utile de reformuler la question et de se demander quels sont les éléments indissociables de ce qui constitue un chez-soi pour les Autochtones (*home*)? C'est à partir de cet exercice qu'entre en jeu un nouveau concept fondamental à saisir pour mieux comprendre le phénomène de l'itinérance chez les Autochtones : la mouvance circulaire. Ce concept repose sur l'idée qu'il existe dans les communautés autochtones des ressources que les individus ne peuvent retrouver nulle part ailleurs (famille, réseau de soutien, activités traditionnelles). Amenés à quitter leur communauté pour différentes raisons (études, emploi, accès à des spécialistes médicaux, pénurie de logements, violence), les individus se déplacent vers le milieu urbain. Une fois arrivés dans la ville, ils se retrouvent particulièrement vulnérables parce qu'en rupture avec leur principal réseau de soutien. Peu importe où ils se trouvent, les individus se sentent incomplets. La mobilité urbaine rurale permet donc à l'individu de maintenir son réseau social et culturel. Ce cycle d'allers et de retours engendre cependant une certaine vulnérabilité face au problème de l'itinérance.

Un autre exemple est apporté avec la grave crise du logement qui sévit actuellement au Nunavik. On estime qu'au moins le quart des logements serait surpeuplé. Le taux de natalité élevé exerce une pression démographique importante, menaçant d'aggraver le problème. En raison des conditions climatiques et de l'isolement géographique, les coûts reliés aux constructions sont extrêmement élevés au Nunavik (trois fois plus que partout ailleurs au Québec⁷). Le parc résidentiel du Nunavik est composé de logements sociaux à plus de 90 %. Il n'existe pas de marché de logement locatif privé et l'attente pour obtenir un logement peut atteindre une dizaine d'années. En mars 2010, on estimait qu'il manquait 1000 logements⁸. Cette situation serait à la source de l'augmentation importante des Inuit en situation d'itinérance à Montréal depuis les dernières années.



⁴ Occasionnelle ou temporaire.

⁵ Se manifeste par des aller-retour entre la rue et les ressources ou un logement.

⁶ Situation plus sévère où la présence dans la rue (ou les refuges) est plus régulière.

⁷ Données pour 1990 de la SHQ (2001).

⁸ Pita Aatami, Makivik Corp, *Nunatsiaq News* 12 novembre 2010. En ligne : http://www.myvirtualpaper.com/doc/nortext/101112nnlayout_1-32_vr/2010111001/24.html#24

6. L'itinérance : pas dans ma rue!

CHRISTOPHER MCALL, UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Christopher McAll a une formation en littérature et langue anglaise (BA) et en histoire/études celtiques (DPhil) de l'Université d'Oxford et en anthropologie (postdoctorat) de l'Université McGill. Il est directeur scientifique du CREMIS et enseigne au département de sociologie à l'Université de Montréal. Il s'intéresse aux inégalités sociales, à la discrimination, au racisme, aux pratiques alternatives de citoyenneté, à la sociologie du langage et à l'histoire de la pensée sociale.

On entend souvent parler de la responsabilité individuelle, c'est-à-dire du fait que l'individu est le principal responsable de la situation dans laquelle il se trouve. On oublie alors qu'un choix peut se faire entre deux maux et qu'il peut en fait s'agir du choix le « moins pire » entre deux situations non désirables. Il faut également comprendre que la pauvreté limite beaucoup les choix des individus. Les personnes appartenant à des groupes stigmatisés voient trop souvent leur identité et leur histoire disparaître au profit d'une catégorie. Au Québec, la catégorie « BS » est un exemple d'une étiquette très chargée.

Il existe une multitude de rapports dans la vie de tout individu. On peut regrouper les rapports inégalitaires sous trois types qui sont à leur tour rattachés à trois types de racisme. Le premier type de racisme est celui qui justifie l'appropriation du corps d'autrui. Une collectivité s'approprie le corps des autres pour des fins de travail. Le second est le racisme de l'esprit. Il est très présent dans un contexte colonial où l'on décide qu'une population ne peut pas se gérer (infantilisation : *Loi sur les Indiens*); on s'approprie alors le pouvoir décisionnel d'autrui. Le troisième est le racisme qui cherche à justifier l'exclusion d'une population, par exemple lorsqu'un groupe va s'approprier un territoire et les ressources que ce territoire contient.

L'espace public constitue le lieu principal de la contestation. Le G8 à Toronto, à l'été 2010, ou encore le théâtre médiéval constituent de bons exemples de cette affirmation. L'espace public est donc un lieu de contestation, mais également un lieu de pouvoir. L'espace public fait partie d'un territoire central dans l'identité nationale. La terre et le territoire sont centraux dans la création d'une identité nationale. Enfin, les espaces publics sont des lieux où émergent les inégalités sociales. Y devient visible ce que l'on cherche à garder invisible.

Il n'y a pas de visage identitaire des rapports inégalitaires; toutefois, la peur y constitue un élément central. Les gens ont peur de perdre leurs privilèges ou leur exclusivité. Le partage de son identité territoriale n'est pas évident. Bien avant d'essayer de comprendre ces rapports, il faut reconnaître qu'ils existent. Il faut donc reconnaître les individus et fonder l'intervention sur cette reconnaissance.



7. Le Plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013

NICOLE DESGAGNÉ, AGENCE DE SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Nicole Desgagné est directrice à la direction de l'organisation des services sociaux et ententes de gestion à l'ASSSAT.

Madame Desgagné est venue présenter le Plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013 du gouvernement du Québec. Elle a d'abord rappelé le contexte et les partenaires impliqués pour ensuite énoncer les principales responsabilités du réseau de la santé et des services sociaux, pour enfin clarifier le rôle de l'Agence et les attentes du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) à l'endroit des établissements. À la suite de la parution du Cadre de référence en itinérance du MSSS publié en septembre 2008, les audiences publiques de la Commission des Affaires sociales ont reçu 145 mémoires et entendu 104 personnes ou groupes. Afin de contrer et de prévenir l'itinérance, plus de 10 ministères ou organismes gouvernementaux du Québec ont uni leurs efforts pour produire un Plan d'action interministériel en itinérance. Les actions proposées par le Plan d'action sont échelonnées de 2010 à 2013 et sont regroupées sous cinq priorités. Le premier objectif est de renforcer la prévention de l'itinérance. Il s'agit en fait de sensibiliser la population à l'existence du phénomène, de favoriser la persévérance et la réussite scolaire, d'intensifier le repérage des personnes à risque et d'améliorer les services d'accompagnement. Le deuxième objectif cherche à favoriser la stabilité résidentielle. Il s'agit ici d'améliorer l'accès au logement et d'offrir un soutien pour le maintien en logement. Le troisième objectif est d'améliorer, d'adapter et de coordonner l'intervention auprès des personnes itinérantes. Cet objectif concerne l'accès et l'adaptation des services en santé et services sociaux, en éducation, en insertion ou réinsertion dans la communauté et au travail, l'accès à un soutien financier pour les personnes itinérantes et la concertation et la coordination pour une intervention intégrée. Le quatrième objectif vise à promouvoir une cohabitation tolérante et sécuritaire entre les différents groupes de citoyens. Il intègre la favorisation de la cohésion sociale et de solutions de rechange à la judiciarisation. Le cinquième objectif est d'accroître la recherche et concerne donc la documentation du phénomène ainsi que son suivi.

Pour le réseau de la santé et des services sociaux, il est important de cibler les personnes en situation d'itinérance, mais il est tout aussi important de veiller à agir auprès des personnes à risque qui ne sont pas encore dans cette situation. Les établissements, pour leur part, doivent contribuer à sensibiliser et à former leur personnel, mais aussi être en mesure de détecter et d'agir à titre préventif auprès des personnes à risque. Les établissements doivent également être en mesure d'offrir des services d'accompagnement et de procurer une certaine continuité de services, et ce, même après l'intervention. Finalement, il est de la responsabilité des établissements de développer des projets cliniques avec les partenaires du territoire. De son côté, l'Agence s'engage à soutenir les centres de santé et de services sociaux (CSSS) dans leurs efforts de concertation et de coordination avec les partenaires locaux afin de d'assurer une continuité et une qualité des services en itinérance. Le rôle de l'Agence est également de soutenir les établissements dans la mise en place et la consolidation des services de santé et des services sociaux s'adressant aux personnes à risque ou en situation d'itinérance.

8. La lutte à l'itinérance : utopie ou projet de société?

TABLE RONDE AVEC SHIRLEY ROY, ÉDITH CLOUTIER, CHRISTOPHER MCALL ET STÉPHANE GRENIER

Shirley Roy a été la première à émettre l'opinion selon laquelle la lutte à l'itinérance constituait selon elle une utopie (c'est-à-dire que [penser que ce projet se réalisera facilement ou rapidement est utopique]), mais devait également devenir un projet de société. Il est également difficile de croire que ce problème sera un jour complètement éradiqué. Le phénomène de l'itinérance est révélateur d'un certain nombre de choses qui remettent en question notre société. Il existe actuellement au Québec beaucoup d'actions et de mobilisations fragmentées. La lutte contre l'itinérance doit être faite à tous les niveaux et il est aujourd'hui impossible de passer à côté d'une réflexion sur ce phénomène. Même si l'on n'a parfois pas l'impression d'avancer aussi rapidement que l'on voudrait, il y a mobilisation.

Stéphane Grenier a enchaîné en soulignant que selon lui, un projet de société est une utopie, c'est-à-dire qu'il doit y avoir une utopie derrière un projet de société. Les projets les plus porteurs se sont faits dans l'adversité.

Édith Cloutier poursuit en rappelant que le gouvernement favorise les centres urbains dans l'octroi de financement pour les fonds et services. Selon elle, il faut éviter les pièges de la stigmatisation. La stratégie de lutte à l'itinérance comme toute autre stratégie mise en place à Val-d'Or doit prendre la couleur du territoire. Val-d'Or réussit très bien du côté économique. Pourquoi ne pas appliquer les mêmes couleurs, les mêmes valeurs, les mêmes énergies lorsqu'il est question des conditions sociales au sein de la ville, de la qualité de vie de ses habitants, qu'ils soient autochtones ou non?

Selon Christopher McAll, le phénomène de l'itinérance révèle les rapports sociaux. Le centre d'amitié est en quelque sorte une utopie vivante se construisant brique par brique. Il existe également dans le réseau québécois de la santé de nombreux intervenants motivés qui prennent sur leur temps personnel afin d'améliorer leurs services dans un système qui, de son côté, laisse de moins en moins de place à la dimension humaine. Dans l'expérience professionnelle du professeur McAll, le théâtre d'intervention s'est révélé être un outil intéressant permettant la participation du citoyen. Lutter contre quoi que ce soit ne constitue peut-être pas la meilleure façon d'envisager un projet de société. On pourrait plutôt dire qu'on va vivre les rapports autrement ou encore se pencher sur l'élaboration de nouveaux types de rapports. La Semaine de sensibilisation pour l'élimination de la discrimination constitue un parfait exemple de l'emploi d'une approche non stigmatisante à ses yeux.



Conclusion et pistes de réflexion

Le fait d'être autochtone ne constitue qu'une seule facette de la personne « autochtone » en situation d'itinérance. Il est important de concevoir qu'en plus d'être autochtone, l'individu peut également être une personne à faible revenu, à la tête d'une famille monoparentale, souffrir de problème de consommation ou être victime de violence conjugale. En vertu des droits fondamentaux de la personne, il est tout à fait légitime que l'Autochtone en situation d'itinérance ait accès et reçoive les mêmes services qui sont offerts à tout autre citoyen canadien et québécois. Selon différents intervenants agissant auprès d'une clientèle autochtone, il semblerait que les Autochtones ne solliciteraient pas des services qui ne s'adressent pas particulièrement à eux ou qui ne sont pas desservis par des Autochtones. Il s'avère donc nécessaire de repenser les programmes et services afin d'être en mesure d'offrir des services culturellement pertinents si l'on désire maximiser le succès des efforts investis à la cause de l'itinérance et à l'éradication de la pauvreté.

Comme le souligne le plan d'action du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, la judiciarisation est l'une des solutions les plus coûteuses pouvant s'appliquer à l'itinérance. Il ne s'agit également pas d'une solution permanente, car elle intervient seulement de façon ponctuelle, n'allégeant en rien les problèmes des individus et allant même jusqu'à contrecarrer la réintégration de ces derniers dans un mode de vie plus stable et plus productif. Comme la personne en situation d'itinérance est en rupture avec les différentes dimensions qui structurent sa vie, il est nécessaire de proposer des mesures qui s'adressent à ces différentes dimensions dans une volonté d'offrir une solution permanente au problème. La prévention se révèle alors tout aussi importante que l'intervention. Les intervenants du milieu suggèrent également de favoriser l'intervention de proximité et le recours à des méthodes privilégiant la réduction des méfaits (S. Grenier).

Près de la moitié de la population autochtone de la province se retrouve désormais en milieu urbain. Comme la majorité de cette population entretient toujours de forts liens avec la communauté, qui demeure souvent le siège du réseau de soutien personnel, il serait judicieux de planifier une action concertée permettant une complémentarité des services entre la ville et les communautés (C. Lévesque). Bien qu'il soit utopique de penser qu'on puisse totalement éradiquer l'itinérance, la récente croissance du phénomène prouve qu'il ne se dissipera pas de lui-même. La lutte contre l'itinérance est une responsabilité collective et citoyens, gestionnaires, gouvernements et entreprises privées doivent participer au processus de résolution. Pour emprunter les termes d'Édith Cloutier : si les Valdoriens mettaient la même énergie dans la lutte contre l'itinérance que dans leur façon de mener leurs affaires, son succès pourrait servir de modèle aux autres communautés du Québec!

Recommandations liées à la coordination

- Renforcer les instances de coordination existantes et créer une instance gouvernementale de coordination (Shirley Roy)
- Consolider le réseau existant par un support financier substantiel et récurrent (Shirley Roy)
- Soutenir le développement des pratiques et leur diffusion dans différents milieux (Shirley Roy)

- Développer des programmes de formation destinés aux intervenants et gestionnaires (Shirley Roy)
- Développer un programme de sensibilisation à la condition itinérante (Shirley Roy)
- Financer davantage la recherche (Shirley Roy)
- Planifier une action concertée permettant une complémentarité des services entre la ville et les communautés (Carole Lévesque)
- Mettre en place une politique systématique d'accès prioritaire au logement social pour les victimes de violence familiale (Julie Perreault selon les recommandations du Conseil du statut de la femme du Nunavut et de Pauktuutit)
- Mettre en place des maisons de transition pouvant répondre aux besoins spécifiques des femmes autochtones et de leurs enfants basées sur l'exemple du Foyer pour femmes autochtones de Montréal⁹ (Julie Perreault)
- Transformer le système actuel de la Protection de la jeunesse en ciblant le soutien aux parents à l'intérieur des communautés autochtones et en établissant des foyers d'accueil autochtones dans les communautés, de manière à assurer l'éducation culturelle adéquate et la stabilité identitaire des enfants (Julie Perreault)

Recommandations liées à l'intervention

- Privilégier les approches favorisant le pouvoir d'agir des personnes (Stéphane Grenier)
- Miser davantage sur l'intervention de proximité (Stéphane Grenier)
- Miser sur des solutions durables telles que *housing first* ou *outreach* (Stéphane Grenier)
- Miser sur des approches de réduction des méfaits (Stéphane Grenier)
- Fonder l'intervention sur la reconnaissance des individus (Christopher McAll)
- Privilégier l'emploi d'approches non stigmatisantes à l'exemple des initiatives menées au Québec pendant la Semaine contre le racisme (Christopher McAll)



⁹ Établissement offrant un service d'hébergement, de soutien et d'accompagnement entièrement autochtone (www.nwsm.info)